



**MINISTÈRE  
DES SOLIDARITÉS  
ET DE LA SANTÉ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

*Le Ministre*

*Paris, le 19 JUL. 2021*

Nos Réf. : Cab. SSA/OV-SSa/D-21- 019692

Monsieur le Vice-président,

À ma demande, mon cabinet a reçu le 7 juillet l'équipe du secrétariat général du Haut conseil pour l'avenir de l'assurance maladie (HCAAM), afin de faire un point sur les travaux en cours du HCAAM.

Le secrétariat général du HCAAM a pu ainsi présenter les scénarios à l'étude, relatifs à l'articulation entre l'assurance maladie obligatoire et les organismes complémentaires, qui ont fait l'objet d'une discussion au sein du HCAAM lors de la séance du 24 juin dernier.

Les couvertures maladie obligatoire et complémentaire ont connu de nombreuses réformes depuis 20 ans (CMU puis PUMa pour la couverture obligatoire, CMU-c, aide au paiement d'une complémentaire santé, complémentaire santé solidaire, pour l'accès aux soins des personnes les plus modestes, contrat responsable et 100 % santé pour la définition du panier de soins couvert par les complémentaires, obligation de couverture collective en entreprise, extension à venir de la couverture complémentaire dans la fonction publique, introduction de la possibilité de résiliation infra-annuelle des contrats,...).

Ces réformes ont fortement amélioré la couverture santé des Français, mais la situation actuelle reste néanmoins marquée par des faiblesses structurelles : iniquités de couverture entre ménages, difficultés d'accès à la complémentaire pour les publics précaires ou les retraités modestes, complexité de gestion pour les professionnels de santé, montant des frais de gestion qui pèsent sur le pouvoir d'achat des assurés.

Face aux enjeux que représente pour les Français un système d'assurance maladie juste, accessible, lisible, efficient, assurant un haut niveau de remboursement des soins, les scénarios envisagés par le HCAAM visent à améliorer ou réformer l'articulation entre couverture de base et couverture complémentaire, en précisant le rôle de chacun. À ce titre ils me paraissent, à des degrés divers, pouvoir ouvrir des pistes de réflexion et de débat fécondes, notamment celui visant à renforcer l'intervention de la Sécurité Sociale.

Afin que ces débats puissent être étayés par des scénarios solidement instruits, chiffrés, éclairant les impacts sur les assurés et les employeurs, sur l'assurance maladie et les organismes complémentaires, sur les professionnels et les établissements de santé, je souhaite que vous meniez un travail technique approfondi avec l'appui d'un groupe de travail interadministratif.

.../...

Monsieur Pierre-Jean LANCRY  
Vice-président du HCAAM  
Haut Conseil pour l'Avenir de l'Assurance Maladie  
14 avenue Duquesne  
75350 PARIS 07 SP

14 avenue Duquesne – 75350 PARIS SP 07  
Téléphone : 01 40 56 60 00

Au-delà des débats conceptuels, vous veillerez en particulier à analyser les conséquences concrètes de la mise en œuvre de ces scénarios. Parmi ces derniers, certains s'inscrivent en rupture avec l'existant et méritent à ce titre une expertise particulière pour en mesurer les risques mais aussi les apports potentiels ainsi que l'acceptabilité pour l'ensemble des acteurs dont notamment les assurés.

Vous me remettrez le rapport présentant ce travail d'ici le mois de novembre 2021.

Sachant pouvoir compter sur l'engagement du HCAAM pour éclairer un sujet qui constitue une préoccupation majeure des Français, et une priorité pour moi, je vous prie d'agréer, Monsieur le Vice-président, l'expression de ma considération distinguée.

  
Olivier VERAN